Image not found or type unknown

Opticien, verre mal centré --> maux de tete

Par **ninja636**, le **28/03/2015** à **22:22**

Bonjour,
je suis allé dans une grande chaîne pour les lunettes de ma fille de 5 ans (qui en porte depuis ces 18 mois).
Au bout de 6 mois, la vis d'une branche est cassée, nous rapportons les lunettes et heureusement, avions pris la 2ème paire à 1€, elle n'est donc pas sans lunette car :
15j plus tard, l'opticien appelle pour dire que la branche de rechange s'est perdue... qu'il en recommande une nouvelle...
1 mois plus tard, l'opticien rappelle pour dire que le fournisseur n'a plus la pièce qu'on doit passer en magasin choisir une nouvelle paire (ce que nous faisons).
3 semaines plus tard, l'opticien rappelle pour dire que la monture est prête, MAIS à notre grand étonnement, ce n'est pas la monture choisie 3 semaines auparavant qui est prête mais bien l'ancienne monture avec des branches de couleur violette (alors que la monture est rouge). Le fournisseur a retrouvé des branches dans la même gamme de couleur nous indique l'opticien...
Bref, inadmissible, mais comme les verres sont bcp moins lourd (affinés) et comfortable pour notre fille, nous les prenons...

1 mois plus tard, nous revoyons l'ophtalmologue qui change ses corrections, nous devons donc changer de verre et de monture.
Nous nous rendons chez un petit opticien de village, qui pour comparer l'ordonnance avec la monture actuelle, nous demande la monture et vérifie la correction.
Et là surprise, il nous annonce qu'un des verres aété mal monté/centré sur la monture, et que ça fait un an que ma fille force sur son œil ce qui lui entraînait des maux de tête que nous mettions sur le compte de la fatigue de la semaine de 5 jours...
il dit que le centrage du verre est tellement mal fait que la correction correspond à l'ajout d'un prisme de 1.5 horizontal !
Ma fille de 5 ans a donc reçu une correction inadaptée par rapport à l'ordonnance à cause de l'incompétence de la personne qui a posé les verres sur sa monture.
Nous sommes outrés que cela puisse arriver.

Nous avons appelé le gérant du magasin qui ne veut rien faire et qui dit que la seule chose qu'il peut faire c'est nous offrir une nouvelle paire de lunettes. Avec la mauvaise foi incarnée, il m'a même demandé si je n'avais pas vu que le verre était mal centré (ou si je n'avais pas retourné le verre moi même après une chute ou autre !!!)

Pensez vous que je puisse l'attaquer en justice ?
Car ma fille a peut être forcé sur son œil de manière non adaptée pendant un an, et la vue est qqchose avec lequel on ne peut pas se permettre de faire d'erreur de ce genre. Surtout sur un enfant (l'oeil travaille et récupère le mieux entre l'age de 1 à 6 ans...) Je compare cela à une

faute médicale, qu'en pensez vous?

Merci d'avance pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés